



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le 3 novembre 2023

**Projet d'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

**Avis préalable à la consultation du public prévue du 18 novembre au 17 décembre 2023**

Par arrêté du 10 mai 2021, le préfet de la région Pays de la Loire a prescrit la révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

A l'issue de la phase de concertation et des consultations prévues par le code de l'environnement, le projet doit être mis à la consultation du public afin de recueillir ses observations avant la signature de l'arrêté établissant le programme d'actions régional, en application des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement. Conformément à l'article L. 123-19, le présent avis d'information est publié quinze jours avant l'ouverture de la consultation du public.

Le projet d'arrêté et ses annexes seront consultables du 18 novembre 2023 au 17 décembre 2023 inclus sur le site internet de la préfecture de la région Pays de la Loire: <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/tags/view/Pays+de+la+Loire/Documents+et+publications/Consultation+du+public>

Seront également consultables les documents suivants:

- le bilan du programme d'actions en vigueur, et le rapport environnemental, le projet étant soumis à évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R.122-17 du code de l'environnement ;
- les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le code de l'environnement : Agence de l'eau Loire-Bretagne, conseil régional des Pays de la Loire, chambre régionale d'agriculture et formation d'autorité environnementale de l'IGEDD;
- une note d'information du public sur les suites données à ces consultations dans le projet d'arrêté.

Les observations doivent être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [consultations.nitrates.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultations.nitrates.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

Elles seront traitées par les services de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.